



**HAL**  
open science

## De la Bourgogne à Bécancour : Nicolas Perrot

Gilles Havard

► **To cite this version:**

Gilles Havard. De la Bourgogne à Bécancour : Nicolas Perrot. *Empreintes, revue d'histoire de la Mauricie et du Centre-du-Québec*, 2024, 8 (2). hal-04838913

**HAL Id: hal-04838913**

**<https://hal.science/hal-04838913v1>**

Submitted on 17 Dec 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **De la Bourgogne à Bécancour : Nicolas Perrot**

### **Gilles Havard, historien**

Entre 1705 et 1709, le jésuite François-Xavier de Charlevoix fait la connaissance d'un « fameux Voyageur du Canada [...] qui a parcouru longtemps presque toute la Nouvelle-France, qui y a été souvent employé par les Gouverneurs Généraux, à cause de son habileté à manier l'esprit des Sauvages, dont il parlait les langues, et qui s'était instruit avec soin de leurs usages ». Ce « fameux Voyageur », Nicolas Perrot, est alors âgé d'une soixantaine d'années et vit à Bécancour, où il devient capitaine de milice en 1708. Pendant plus de trente ans, de la fin des années 1660 à 1697, Perrot a mené la vie pendulaire des voyageurs ou coureurs de bois, entre sa ferme de Bécancour et les rives des Grands Lacs, où il a conduit de nombreuses expéditions de traite des pelleteries parmi les Amérindiens. S'il ne s'est pas enrichi dans ce commerce du lointain, Perrot s'est forgé au fil du temps une réputation de diplomate et d'interprète. Lors du congrès de paix tenu à Montréal à l'été 1701, qui réunit les ambassadeurs de près de quarante nations amérindiennes, il joue ainsi un rôle crucial de truchement.

Dans l'éloge posthume qu'il lui consacre, Charlevoix décrit Perrot comme « un homme d'esprit, d'assez bonne famille, et qui avait quelque étude ». Cette solide éducation, il l'a reçue en Bourgogne. Perrot voit le jour à Ménétreux-le-Pitois, à 60 kilomètres au nord-ouest de Dijon, ou bien à Darcey, un village voisin, où naissent ses 5 ou 6 frères et sa sœur. Son acte de baptême reste introuvable. Dans l'inventaire des biens établi le 6 décembre 1672 après la disparition de sa mère, Marie Sirot, épouse de François Perrot, Nicolas est mentionné comme « leur premier fils âgé d'environ vingt huit ans qui est absent du païs [depuis] environ douze ans ». Perrot est donc né en 1644 ou 1645, et il aurait quitté la Bourgogne pour le Canada vers 1660, à l'âge de 15 ou 16 ans. Le recensement canadien de novembre 1681 indique qu'il a 37 ans, ce qui laisse supposer une naissance en 1644, soit quelques mois après l'union de ses parents (mars 1643).



Eglise Saint-Bénigne, à Darcey (Bourgogne), fréquentée par Nicolas Perrot au cours de sa jeunesse. (Photo : G. Havard, été 2017).

Nicolas appartient au petit monde lettré de la notabilité rurale. Son oncle, Laurent Perrot, est dit « notaire et tabellion royal » à Darcey (de 1628 à 1668), et son père, François, « lieutenant de justice en la baronnie de Darcey », au service du seigneur local Charles de Cluny. De nombreux actes notariés de Darcey se terminent par les signatures des deux frères. François Perrot y est identifié comme « lieutenant », « clerc », « praticien » et « greffier ». Intermédiaires culturels entre les mondes de l'oral et de l'écrit, régulateurs des affaires, des procédures et des patrimoines, les deux scribes jouissent d'une position privilégiée au sommet de la société paysanne, et ils sont en situation de favoriser l'ascension de leurs enfants. Nicolas est sans doute promis à une carrière d'expert en droit, et tout indique qu'il fréquente le collège jésuite des Godrans, à Dijon.

Gratuit et ouvert à tous les enfants de la province, ce collège compte alors 800 élèves, dont certains, tel Bossuet, sont restés célèbres. Il n'abrite pas de pensionnat, mais Nicolas loge probablement en ville, chez l'habitant, comme ses autres camarades non dijonnais. Il forge auprès de ses maîtres jésuites d'utiles qualités sociales, morales et physiques, ainsi qu'un bagage élémentaire de culture biblique et classique qui lui servira à appréhender le Nouveau Monde – les Amérindiens « observent [...] quelques coutumes judaïques », écrira-t-il dans la veine comparative des jésuites. Son initiation à l'art oratoire, pilier du Ratio Studiorum

jésuite, lui sera aussi profitable tout au long de sa carrière d'interprète et de voyageur, tandis que ses cours de danse et d'escrime lui assureront une bonne disposition physique. Il est également possible que ces années de collège aient allumé la curiosité géographique de Perrot. En classe, le petit roturier a lu les Relations de la Nouvelle-France, ces chroniques édifiantes peuplées de missionnaires héroïques et de peuples « sauvages », publiées à Paris depuis 1632. Et ce sont peut-être ces lectures qui, très tôt, l'ont convaincu de se rendre en Nouvelle-France.



Etienne Martellange, « Vue du collège de Dijon » (Bibliothèque municipale de Dijon).

C'est par l'intermédiaire des jésuites que, dès 1665 peut-être, il remonte les rivières pour s'adonner au commerce des pelleteries dans les Grands Lacs. En 1670, Perrot est recruté comme interprète d'une expédition officielle au Sault Sainte-Marie, à l'entrée du lac Supérieur. L'année suivante, de retour dans la colonie, il épouse Madeleine Raclot, une jeune provinciale de 15 ans originaire de Chaumont-en-Bassigny, en Champagne. Débarquée en août 1671 à Québec, Madeleine, qui n'était probablement pas une « Fille du Roy », est accompagnée de deux de ses sœurs, toutes trois chaperonnées par leur paternel, Bon Raclot. Ce marchand aisé a peut-être traversé l'Atlantique pour affaires, comme il a pu éventuellement être convaincu par des missionnaires ou des dévots qu'il participerait à l'érection d'une nouvelle Jérusalem outre-Atlantique en offrant charitablement ses filles. Mais il s'agissait peut-être aussi d'une migration familiale. À l'automne, les trois sœurs

épousent des habitants de la région de Trois-Rivières, dont Perrot. Le contrat de mariage de Nicolas et de Madeleine est signé le 11 novembre 1671 dans la paroisse de Champlain, devant le notaire Guillaume de Larue. Le couple s'établit à Champlain et, bientôt, un premier enfant naît, François, nommé d'après le père de Perrot. C'est à la fin de 1677 que Nicolas se fait concéder par le seigneur Charles-Pierre Legardeur de Villiers une terre sur la rivière Bécancour (appelée aussi rivière Saint-Michel, ou rivière Puante). Son lot foncier s'étend sur quinze arpents (900 mètres) de front sur la rivière et vingt arpents (1,2 km) de profondeur dans les terres.

Perrot, qui se rend dans les Pays d'en haut en vertu d'un cocktail social tout à fait banal de sédentarité et de mobilité, laisse régulièrement Madeleine seule au foyer, avec pour charge d'éduquer leur descendance (7 garçons et 4 filles) et d'entretenir la concession agricole. Le recensement de 1681 indique qu'ils possèdent 18 arpents de terre, cinq « bêtes à corne » (vaches ou bœufs) et deux fusils. Quand il est avec sa famille l'hiver, Nicolas s'occupe de son petit cheptel et de la coupe du bois et, avant de repartir en voyage à la fin du printemps, participe aux semailles ; en revanche, il rate généralement la récolte des foins fin juillet puis, un mois plus tard, celle du blé. En son absence, Madeleine administre les affaires domestiques. Le 17 mai 1685, Nicolas signe devant notaire une procuration lui permettant de gérer les biens de la famille en son nom. La situation d'isolement de Madeleine est d'ailleurs toute relative puisqu'elle peut bénéficier du soutien de ses voisins, tels Jean Vinçonneau dit Laforest, un célibataire qui légua tous ses biens par testament à sa filleule, Françoise Perrot ; sans parler de ses fils et filles, qui grandissent.

Madeleine aide aussi Nicolas à affronter les multiples démêlés qui l'opposent à d'autres justiciables de la colonie. Les actes judiciaires qui impliquent Perrot ne manquent pas : l'on y devine un homme procédurier, coriace, voire querelleur. On lui réclame des impayés sous forme d'argent ou de peaux de castor. Le 11 septembre 1690, il reconnaît une dette de 8 607 livres (une grosse somme) à François Chorel d'Orvilliers pour des marchandises non remboursées. Le lendemain, il passe une convention avec deux autres marchands à qui il promet de rapporter la valeur des marchandises qu'il obtient à crédit, soit 16 000 livres en castor. Pour éponger ses dettes et tout en préparant son prochain voyage de traite, Perrot décide au printemps 1690 de louer sa terre de Bécancour à Jean Harel, moyennant 80 minots de blé et 30 minots de pois par année. En octobre 1690, alors qu'il se trouve dans les Pays d'en haut, Madeleine comparaît au titre de procuratrice pour répondre à une plainte

déposée par un ancien partenaire qui réclame le remboursement d'une somme de 400 livres, et l'été suivant elle vend deux congés (permis de traite) à un groupe de voyageurs. En novembre 1691, Madeleine doit à nouveau représenter son mari poursuivi par un marchand de Montréal pour 11 645 livres « en castors ».

À l'automne 1701, quelques semaines après la conférence de paix de Montréal, Perrot adresse une supplique aux bureaux de la Marine afin d'obtenir justice de ses « grands services a la colonie ». Mais l'ancien voyageur est en conflit avec un individu influent, Charles de Monseignat, devenu contrôleur de la Marine au Canada. Dans une lettre de 1702 au ministre de la Marine, le gouverneur Callière et l'intendant Beauharnois indiquent bien que l'intendant Champigny, l'année précédente, avait statué en faveur de Monseignat. Les deux administrateurs décrivent l'habitant de la rivière Bécancour comme « tres pauvre et tres miserable » et sollicitent auprès du roi « quelque petite pension en consideration de ces Long Services [qui] l'aideroit à subcister ». La demande ne reçoit aucun écho à Versailles.

Perrot croule sous les dettes et sa femme parvient cette même année (1702) à obtenir la séparation de biens afin que son propre héritage ne puisse être saisi par des créanciers. Dans l'« enquête » réalisée à cet effet par le lieutenant général de la juridiction de Trois-Rivières, Jean Lechasseur, on lit que la famille Perrot, du fait des difficultés financières de Nicolas, est obligée « pour vivre de se cabaner au bord de la grande Riviere pour y pescher de la barbue et autres poissons pour se substanter estant Reduit dans une Extreme necessite ».

Sur le relevé cartographique de la colonie effectué en 1709 (« Carte du gouvernement des trois rivieres [...] par le Sr Catalogne [...] et dressée par Jean Baptiste Decoüagne »), plusieurs terres occupées par la famille Perrot sont identifiées sur la rive gauche de la rivière Bécancour : l'une, la plus en aval, porte le nom de « Claude Perot », fils de Nicolas ; une autre celle de « Courbal », soit Nicolas Perrot dit Turbal, fils de Nicolas ; puis on identifie une terre de grande taille au nom de « Mad. Rocho », soit Madeleine Raclot, épouse de Nicolas ; enfin, se trouve mentionnée la terre de « Mi Perot » ou Michel Perrot, un autre fils. À cette date, Nicolas Perrot vit probablement sur la terre qui porte le nom de sa femme.



Lieu probable de la terre de Nicolas Perrot et de Madeleine Raclot, sur la rive gauche de la rivière Bécancour, au niveau du lieu-dit « île Saint-Arnault ». (Photo : G. Havard, depuis l'Autoroute 30, 6 juillet 2024).

C'est là, à la demande de l'intendant Michel Bégon, que Perrot rédige après 1712 un manuscrit intitulé *Mœurs, Coustumes et Relligion des Sauvages de l'Amérique septentrionale*. Il y relate ce qu'il a vu et vécu dans les Pays d'en haut, ou bien des faits qu'on lui a rapportés. Aux considérations historiques, souvent originales (guerres entre Algonquins et Iroquois, campagnes militaires françaises contre les Iroquois...), s'ajoute un noyau dur ethnographique qui obéit aux canons du genre : « croyances », « superstitions », « mariage », « occupations des hommes », « occupations de la femme », « funérailles », ou encore « jeux et divertissements ». Mêlant ses compétences de scripteur à son expérience des voyages, Perrot construit au fil de la plume une identité sociale particulière, fondée sur la valorisation de services rendus et susceptible de mieux faire valoir son statut de notable. En 1715, il envisage de repartir dans les Pays d'en haut dans le cadre d'une expédition militaire contre les Renard, un peuple autochtone qu'il connaît bien et dont il parle la langue. Mais il doit renoncer à ce projet, peut-être à cause d'une santé défailante. Perrot décède le 13 août 1717, « âgé de 74 ans ». Le lendemain, le père jésuite Pierre de la Chasse, missionnaire des Abénaquis et natif lui aussi de la Bourgogne, préside à la cérémonie d'inhumation, qui a lieu dans l'église de Bécancour. Madeleine, les enfants du couple, quelques voisins sont présents. Aucun inventaire des biens n'est dressé : Perrot ne possède

plus rien, les terres appartenant juridiquement à son épouse. Celle-ci, « l'esprit fort troublé et devenu en enfance », écrira le notaire Pierre Poulain en 1720, lui survivra sept ans. Elle est enterrée à Trois-Rivières le 8 juillet 1724.

Quant au manuscrit de Perrot, il passe entre les mains de Bégon puis du jésuite Joseph-François Lafitau qui, dans *Mœurs des Sauvages américains comparées aux mœurs des premiers temps* (1724), n'hésite pas à le citer et à lui emprunter quelques passages. Bégon communique également le texte de Perrot au père Charlevoix vers 1720 lors du second séjour de ce jésuite au Canada. Lui aussi en tire quelques « particularités ». Il faut toutefois attendre 1864 pour que son texte soit rendu public, grâce à un autre jésuite, Jules Tailhan, bibliothécaire à l'école Sainte-Geneviève (Paris), qui met la main sur la copie du texte de Perrot produite à la demande de Charlevoix (l'original reste introuvable). En vertu d'une banale pratique éditoriale du XIX<sup>e</sup> siècle, le texte est alors ennobli du titre de « Mémoire ». Par sa richesse ethnographique, il fait aujourd'hui le délice des historiens comme des ethnologues.

#### Pour en savoir plus :

Pierre François Xavier de Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, Paris, Pierre-François Giffart, 1744, 3 t.

Raymond Douville, « Quelques notes inédites sur Nicolas Perrot et sa famille », *Cahiers des Dix*, 28, 1963, p. 43-62.

Gilles Havard, « Les infortunes d'un honnête homme : Nicolas Perrot », in *L'Amérique fantôme. Les aventuriers francophones du Nouveau Monde*, Champs Flammarion, 2021, chap. 4.

Nicolas Perrot, *Mœurs, coutumes et religion des sauvages de l'Amérique septentrionale*, éd. Pierre Berthiaume, PUM, 2004.

Mona Andrée Rainville, « Les sœurs Raclot, Parisiennes et Filles du roi ? Voyons voir... », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 67, 3, cahier 289, 2016, p.193-221.